

Thème : relations avec les parents**Exposé du cas**

Un élève vous tend son carnet de correspondance à la fin d’un cours pour vous faire lire le mot qu’un de ses parents a écrit : “Je souhaiterais vous rencontrer car la note de mon fils au dernier contrôle est beaucoup trop basse.”

Question

Comment réagissez-vous face à cette situation et quelles conséquences en tirez-vous dans vos relations avec les parents ?

Documentation fournie avec le sujet

Document 1 : extrait de la liste des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d’éducation pour l’exercice de leur métier (Bulletin officiel n° 29 du 22 juillet 2010)

7. Évaluer les élèves

Le professeur sait évaluer la progression des apprentissages et le degré d’acquisition des compétences atteint par les élèves. Il utilise le résultat des évaluations pour adapter son enseignement aux progrès des élèves. Il fait comprendre aux élèves les principes d’évaluation et développe leurs capacités à évaluer leurs propres productions. Il communique et explique aux parents les résultats attendus et les résultats obtenus.

Document 2 : extrait du rapport de l’inspection générale sur la place et le rôle des parents à l’école, octobre 2006.

L’examen des situations de tension ou de difficulté avec les parents d’élèves révèle souvent qu’elles trouvent leur origine dans une incompréhension, un sentiment de révolte, de déni d’impartialité ou “d’injustice” de la part de l’élève et de ses parents ; c’est pourquoi il est essentiel de veiller à expliquer, à motiver, voire à justifier toute décision prise en matière d’évaluation et d’orientation des élèves. Il n’est pas question d’ouvrir un “droit” quelconque à la négociation ou à la remise en cause des notes, ou des décisions d’orientation. Les rapporteurs attirent cependant l’attention sur le fait que des décisions motivées dans le cadre de critères explicites et bien compris de chacun, évitent nombre de frustrations et de sentiments d’injustice, non fondés, mais cependant susceptibles d’entraîner malentendus, et parfois violences.[...]

Les difficultés du dialogue et les réticences des enseignants à rencontrer les parents sur le seul terrain qui pourtant intéresse véritablement ceux-ci, à savoir le domaine pédagogique, pourront être surmontées dans le cadre d’un projet qui, en rupture avec ce qu’on dit être la culture dominante de l’école et des enseignants vise à instaurer une culture de l’ouverture, de la confiance et du dialogue avec les parents d’élèves.

Les familles, rappelons-le, sont en droit de disposer de toute l’information possible sur la classe que fréquente leur enfant : objectifs, programmes, méthodes (y compris celles de l’enseignant). Il faut aussi clarifier les attentes des enseignants vis-à-vis des parents, leur préciser les modalités de suivi du travail des élèves, les formes d’alerte et de signalement des difficultés pédagogiques, bref répondre à toutes les questions que se pose légitimement la famille.

Ceci permettra en retour d’être au clair sur les limites des sujets de débat, et d’éviter les interférences ou empiètements sur le champ professionnel de l’enseignant, dont la liberté pédagogique, dans notre système éducatif, n’a pas à être questionnée par les parents d’élèves.